



COMPTE RENDU **CONSEIL MUNICIPAL 15 JUIN 2020**

Date d’Affichage : 23 Juin 2020

Retrait : 21 Juillet 2020

Présents : MM. Mmes CATELINOIS – ROLLET – SEGUIN – LOVERINI – MARTINAND – RIVIERE – MORIN – TERRAS – FORCUIT – LACOTTE – BETRANCOURT – FAYOLLE – BESSIERE -LORD – BERNARD – HURBIN – GLEIZE - BRUN – MAIGRE – ARANEGA – DEPIERRE – VALLA - ENTAT – DE DIANOUS – BARSUMIAN – PERILLON – GONZALEZ - PECHERAND

Absents :

Absent ayant donné procuration : Mme Brigitte FORCUIT par M. Daniel BERNARD

La séance est ouverte à 18 H 00.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des Elus.

ADMINISTRATION GENERALE

- 1 - Fixation du nombre d’administrateurs au Conseil d’Administration du Centre Communal d’Action Sociale (CCAS)
- 2 - Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d’Administration du CCAS
- 3 - Création des Commissions Municipales et désignation des membres
- 4 - Commission d’appel d’offres -Conditions de dépôt des listes
- 5 - Commission de délégation de service public et de concession – Conditions de dépôt des listes
- 6 – Création d’une commission de marchés à procédure adaptée (CMAPA)
- 7 - Création de la Commission Communale pour l’accessibilité aux personnes handicapées
- 8 - Désignation des membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d’Administration de l’EPA « Maison de l’Enfance »
- 9 - Désignation des membres du Conseil Municipal au Comité Syndical du Syndicat Mixte de Restauration Scolaire
- 10 - Désignation des administrateurs au sein de la SPL du Tricastin
- 11 - Désignation des délégués au sein de la commission spéciale de la conférence intercommunale pour la mutualisation des ALSH « LOISIRS AU VENT » de TULETTE et le « RUBIS CUBE » de SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX et les communes de BOUCHET, CLANSAYES, LA BAUME DE TRANSIT, ROCHEGUDE, SAINT-RESTITUT, SUZE LA ROUSSE ET SOLERIEUX
- 12 - Désignation des délégués au sein du Conseil d’Administration de l’EPIC « Saveurs et Patrimoine »
- 13 - Désignation de cinq délégués titulaires au sein du SSCT
- 14 - Désignation d’un electeur au sein du Syndicat DEPARTEMENTAL de Télévision DE LA DROME
- 15 - Désignation délégués Syndicat d’Irrigation Drômois
- 16 - Désignation d’un délégué titulaire et d’un délégué suppléant au sein du Syndicat d’Energie SDED
- 17 - Désignation de cinq élus au sein du conseil d’administration de la MTT

- 18 - Désignation de deux élus au sein du conseil d'administration de la Maison de Retraite « Les Fleuriades »
- 19 - Désignation d'un élu au conseil de vie sociale de la Maison de retraite
- 20 - Désignation de deux élus au sein du conseil d'administration du Collège Jean Perrin
- 21 - Désignation de deux élus au sein du conseil d'administration de Solidarité Entraide Tricastine (SET)
- 22 - Désignation d'un élu au sein du conseil d'administration d'ANCRE
- 23 - Désignation de deux élus au sein du Groupement d'Entraide du Personnel Municipal
- 24 - Désignation d'un élu au sein du CNAS
- 25 - Désignation de cinq élus titulaires et cinq élus suppléants au sein du Comité Technique commun du personnel de la Commune et du CCAS
- 26 - Désignation des élus du CHSCT
- 27 - Désignation de deux élus au sein du Foyer DES GRANDS PINS
- 28 - Désignation d'un élu au sein de la Société Drômoise de l'Habitat
- 29 - Désignation d'un élu au sein de la Commission LOCALE d'Information auprès des Grands Equipements Energétiques du Tricastin (CLIGEET)
- 30 - Désignation d'un élu au sein de la Fédération des Œuvres Laïques (FOL)
- 31 - Désignation d'un élu titulaire et d'un élu suppléant au sein de l'Association Nationale des Elus du vin
- 32 - Désignation délégués MOSAIC
- 33 - Désignation de quatre élus au sein du Conseil d'Administration de l'association « Site remarquable du Goût »

FINANCES

- 34 - Remise gracieuse totale de la dette
- 35 - Remise gracieuse totale de la dette

INFORMATIONS

Recensement des décisions prises par délégation

QUESTION N°1 - Fixation du nombre d'administrateurs au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Rapporteur : M. le Maire

Suite aux élections municipales, il doit être procédé au renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de St Paul Trois Châteaux.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS à 13 répartis comme suit :

* Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS,

* 6 membres élus au sein du Conseil Municipal ;

* 6 membres nommés par le Maire parmi les personnes « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune. Parmi ces personnes doivent figurer obligatoirement et au minimum :

- un représentant des associations de retraités et des personnes âgées du département,
- un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union départementale des associations familiales
- un représentant des associations des personnes handicapées du département,
- un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
-

L'Assemblée est invitée à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité**,

► **FIXE** le nombre d'administrateurs du CCAS à 13 répartis comme suit :

* Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS,

* 6 membres élus au sein du Conseil Municipal ;

* 6 membres nommés par le Maire parmi les personnes « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune. Parmi ces personnes doivent figurer obligatoirement et au minimum :

- un représentant des associations de retraités et des personnes âgées du département,
- un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union départementale des associations familiales
- un représentant des associations des personnes handicapées du département,
- un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,

QUESTION N° 2 - Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à la désignation, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS :

Listes des candidats :

LISTE 1 :

- Mme Céline ARANEGA
- Mme Chantal BELEZY
- Mme Catherine SEGUIN
- Mme Brigitte FORCUIT
- M. Daniel BERNARD

LISTE 2 :

- M. Christine BARSUMIAN

L'Assemblée est invitée à délibérer.

Le Conseil Municipal,

► **APPROUVE, après avoir été consulté,** le vote à main levée,

Le vote a donné les résultats suivants :

Liste 1 : 23 voix

Liste 2 : 5 voix

► **DESIGNE** les représentants du Conseil Municipal suivants au sein du Conseil d'Administration du CCAS :

- Mme Céline ARANEGA
- Mme Chantal BELEZY
- Mme Catherine SEGUIN
- Mme Brigitte FORCUIT
- M. Daniel BERNARD
- Mme Christine BARSUMIAN

QUESTION N°3 - Création des Commissions Municipales et désignation des membres

Rapporteur : M. le Maire

L'article L 2121-22 du CGCT permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales peuvent être formées au cours de chaque séance du conseil municipal ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Ces instances sont convoquées par le Maire, qui en est président de droit, dans les huit jours suivant leur constitution. Lors de leur première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Aussi, il est proposé de créer 10 commissions municipales. Chaque commission sera composée de 8 membres comprenant deux représentants de la minorité municipale.

- * commission « Aménagement de l'Espace et Attractivité de la Ville »
- * commission « Affaires Culturelles et Animation de la Ville »
- * commission « Personnel Territorial »
- * commission « Affaires scolaires et Solidarité »
- * commission « Sports »
- * commission « Enfance Jeunesse et Petite Enfance »
- * commission « Espace public »
- * commission « Pilotage des Projets et Travaux »
- * commission « Développement durable et Agriculture »
- * commission « Finances »

Après présentation des candidatures, il est donc proposé de soumettre au vote de l'assemblée délibérante les représentants suivants :

Commission « Aménagement de l'Espace et Attractivité de la Ville »

- M. Guy FAYOLLE
- M. Daniel ROLLET
- M. Michel MARTINAND
- Mme Sylvie MORIN
- M. Bernard LACOTTE
- M. Guillaume DEPIERRE
- M. Jean-Luc PERILLON
- M. Alain PECHERAND

Commission « Affaires Culturelles et Animation de la Ville »

- Mme Jacqueline BESSIERE
- Mme Catherine SEGUIN
- Mme Sylvie MORIN
- Mme Rita BETRANCOURT
- M. Guillaume DEPIERRE
- M. Romain ENTAT
- M. Daniel GONZALEZ
- M. Alain PECHERAND

Commission « Personnel Territorial »

- M. Guy FAYOLLE
- Mme Jacqueline BESSIERE
- M. Daniel ROLLET
- Mme Céline ARANEGA
- Mme Chantal BELEZY
- M. Bernard LACOTTE
- M. Jean-Luc PERILLON
- M. Daniel GONZALEZ

Commission « Affaires scolaires et Solidarité »

- Mme Céline ARANEGA
- Mme Chantal BELEZY
- Mme Catherine SEGUIN
- Mme Brigitte FORCUIT
- M. Daniel BERNARD
- M. Guillaume DEPIERRE
- Mme Sophie de DIANOUS
- Mme Christine BARSUMIAN

Commission « Sports »

- Mme Jacqueline BESSIERE
- M. Alain RIVIERE
- M. Claude LOVERINI
- M. Bernard LACOTTE
- M. Benoît MAIGRE
- M. Romain ENTAT
- M. Daniel GONZALEZ
- M. Alain PECHERAND

Commission « Enfance Jeunesse et Petite Enfance »

- Mme Georgia BRUN
- M. Daniel BERNARD
- Mme Rita BETRANCOURT
- Mme Nathalie GLEIZE
- M. Guillaume DEPIERRE
- M. Benjamin VALLA
- Mme Sophie de DIANOUS
- Mme Christine BARSUMIAN

Commission « Espace Public »

- M. Daniel ROLLET
- M. Alain RIVIERE
- Mme Fabienne LORD
- Mme Chantal BELEZY
- Mme Brigitte TERRAS
- M. Benjamin VALLA
- Mme Christine BARSUMIAN
- M. Daniel GONZALEZ

Commission « Pilotage des projets et travaux »

- M. Guy FAYOLLE
- Mme Fabienne LORD
- M. Claude LOVERINI
- M. Michel MARTINAND
- Mme Véronique HURBIN
- M. Benjamin VALLA
- M. Jean-Luc PERILLON
- M. Alain PECHERAND

Commission « Développement Durable et Agriculture »

- M. Alain RIVIERE
- Mme Fabienne LORD
- Mme Sylvie MORIN
- Mme Brigitte TERRAS
- Mme Rita BETRANCOURT
- M. Benoît MAIGRE
- M. Jean-Luc PERILLON
- M. Daniel GONZALEZ

Commission « Finances »

- M. Guy FAYOLLE
- M. Alain RIVIERE
- M. Michel MARTINAND
- Mme Sylvie MORIN
- Mme Véronique HURBIN
- M. Guillaume DEPIERRE
- M. Jean-Luc PERILLON
- M. Alain PECHERAND

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

L'Assemblée est invitée à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**unanimité**

- ▶ **APPROUVE, après avoir été consulté**, le vote à main levée,
- ▶ **DECIDE** de créer les commissions « Aménagement de l'Espace et Attractivité de la Ville » - « Affaires Culturelles et Animation de la Ville »- « Personnel Territorial » -« Affaires scolaires et Solidarité » - « Sports » - « Enfance Jeunesse et Petite Enfance » - « Espace public » - « Pilotage des Projets et Travaux » - « Développement durable et Agriculture » - « Finances »
- ▶ **DESIGNE** les représentants de la commune au sein des commissions tels que précisés ci-dessus.

QUESTION N° 4 - Commission d'appel d'offres -Conditions de dépôt des listes

Rapporteur : M. le Maire

CONSIDERANT :

* que la commission d'appel d'offres est chargée de choisir les titulaires des marchés publics passés selon une procédure formalisée et dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est supérieure aux seuils européens qui figurent dans le code de la commande publique.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une commune peut constituer une commission d'appel d'offres compétente pour l'ensemble des marchés publics. Aussi il est proposé à l'assemblée de créer une commission d'appel d'offres et de fixer les conditions de dépôt des listes comme suit :

- les listes pourront comporter moins de noms qu'il y a des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir conformément à l'article D 1411-4 du CGCT,
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants,
- le dépôt des listes relatives aux membres titulaires et suppléants aura lieu avant le prochain Conseil Municipal et au plus tard le 29 Juin 2020,
- les élections auront lieu à la prochaine séance du Conseil Municipal permettant ainsi le dépôt des listes, à la représentation proportionnelle, avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,
- en cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages,
- en cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

L'Assemblée est invitée à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité**,

- ▶ **DECIDE** de créer une commission d'appel d'offres et de fixer les conditions de dépôt des listes tel que précisé ci-dessus.

QUESTION N° 5 - Commission de délégation de service public et de concession – Conditions de dépôt des listes

Rapporteur : M. le Maire

CONSIDERANT :

* que la commission de délégation de service public et de concession est chargée d'analyser les dossiers de candidature, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, d'analyser leurs propositions et d'émettre un avis sur celles-ci,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer une commission de délégation de service public et de concession et de fixer les conditions de dépôt des listes comme suit :

- les listes pourront comporter moins de noms qu'il y a des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir conformément à l'article D 1411-4 du CGCT,

- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants,
 - le dépôt des listes relatives aux membres titulaires et suppléants aura lieu avant le prochain Conseil Municipal et au plus tard le 29 Juin 2020,
 - les élections auront lieu à la prochaine séance du Conseil Municipal permettant ainsi le dépôt des listes, à la représentation proportionnelle, avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,
 - en cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages,
 - en cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.
- L'Assemblée est invitée à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ▶ **DECIDE** de créer une commission de délégation de service public et de concession et de fixer les conditions de dépôt des listes tel que précisé ci-dessus.

QUESTION N° 6 – Création d'une commission de marchés à procédure adaptée (CMAPA)

Rapporteur : M. le Maire

CONSIDERANT :

- * la nécessité d'assurer l'efficacité de la commande publique et le bon usage des deniers publics,
- * les seuils en dessous desquels les marchés peuvent être passés selon la procédure adaptée ,

Aussi et afin de conserver le travail d'analyse et d'avis fait en commission d'élus, il est proposé à l'Assemblée :

- ▶ de créer une commission « Marchés à procédure adaptée » (CMAPA) chargée de donner son avis sur l'analyse (des candidatures et des offres) des marchés à procédure adaptée,
- ▶ de fixer la composition de cette commission à 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, comprenant un représentant de la minorité municipale,

Présentation des candidatures :

Titulaires :

- M. Guy FAYOLLE
- M. Claude LOVERINI
- Mme Fabienne LORD
- Michel MARTINAND
- M. Alain PECHERAND

Suppléants :

- M. Alain RIVIERE
- Catherine SEGUIN
- Mme Brigitte TERRAS
- M. Guillaume DEPIERRE
- M. Jean-Luc PERILLON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

▶ **DECIDE** de créer une commission « Marchés à procédure adaptée » (CMAPA) chargée de donner son avis sur l'analyse (des candidatures et des offres) des marchés à procédure adaptée,

▶ **FIXE** la composition de cette commission à 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, comprenant un représentant de la minorité municipale à savoir :

Titulaires :

- M. Guy FAYOLLE
- M. Claude LOVERINI
- Mme Fabienne LORD
- Michel MARTINAND
- M. Alain PECHERAND

Suppléants :

- M. Alain RIVIERE
- Catherine SEGUIN
- Mme Brigitte TERRAS
- M. Guillaume DEPIERRE
- M. Jean-Luc PERILLON

QUESTION N° 7 - Création de la Commission Communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité composée notamment des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

Cette commission est chargée de dresser un état des lieux de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, de espaces publics et des transports et d'organiser le recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Le Maire préside la commission et arrête la liste de ses membres par arrêté.

Aussi il est proposé à l'assemblée de :

- * Procéder à la création de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées,
- * De dire que la liste des membres de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées sera fixée par arrêté du Maire, conformément aux dispositions de l'article L. 2143-3 du CGCT ;

L'Assemblée est invitée à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ▶ **PROCEDE** à la création de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées,
- ▶ **DIT** que la liste des membres de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées sera fixée par arrêté du Maire, conformément aux dispositions de l'article L. 2143-3 du CGCT ;

QUESTION N° 8 - Désignation des membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de l'EPA « Maison de l'Enfance »

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article 4 des statuts de l'EPA Maison de l'enfance prévoit que les membres du conseil d'administration soient désignés par le conseil municipal de la commune de Saint Paul Trois Châteaux sur proposition du maire.

Le Conseil d'Administration est composé de 11 membres avec voix délibérative :

- * 8 élus de la commune de St Paul Trois Châteaux (dont deux sièges réservés à la minorité municipale)
- * 2 représentants des usagers
- * 1 représentant des associations locales œuvrant dans le domaine de l'enfance.

Il est donc proposé de désigner :

▶ **les 8 élus suivants au sein du Conseil d'Administration de l'EPA Maison de l'Enfance**

Conseiller municipal majoritaire : Mme Georgia BRUN
Conseiller municipal majoritaire : Mme Fabienne LORD
Conseiller municipal majoritaire : M. Bernard LACOTTE
Conseiller municipal majoritaire : M. Daniel BERNARD
Conseiller municipal majoritaire : Mme Nathalie GLEIZE
Conseiller municipal majoritaire : M. Benjamin VALLA
Conseiller municipal minoritaire : Mme Sophie de DIANOUS
Conseiller municipal minoritaire : Mme Christine BARSUMIAN

▶ **les 2 représentants des usagers à savoir :**

- M. Frédéric BACHELIER
- M. Gauthier de BENGY

▶ **le représentant des associations locales œuvrant dans le domaine de l'enfance :**

- un représentant de l'association ATRE

L'Assemblée est invitée à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

▶ **DESIGNE** les membres du Conseil d'Administration de l'EPA Maison de l'Enfance, à savoir :

▶ **8 élus de la Commune**

Conseiller municipal majoritaire : Mme Georgia BRUN

Conseiller municipal majoritaire : Mme Fabienne LORD

Conseiller municipal majoritaire : M. Bernard LACOTTE

Conseiller municipal majoritaire : M. Daniel BERNARD

Conseiller municipal majoritaire : Mme Nathalie GLEIZE

Conseiller municipal majoritaire : M. Benjamin VALLA

Conseiller municipal minoritaire : Mme Sophie de DIANOUS

Conseiller municipal minoritaire : Mme Christine BARSUMIAN

▶ **2 représentants des usagers**

- M. Frédéric BACHELIER

- M. Gauthier de BENGY

▶ **un représentant des associations locales œuvrant dans le domaine de l'enfance :**

- un représentant de l'association ATRE

QUESTION N° 9 - Désignation des membres du Conseil Municipal au Comité Syndical du Syndicat Mixte de Restauration Scolaire

Rapporteur : M. le Maire

Afin de maîtriser la qualité et le prix des repas servis aux enfants et aux personnes âgées dans les structures publiques, la Commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux et la Maison de Retraite avaient décidé de s'associer au sein d'un Syndicat Mixte ouvert.

Ce Syndicat Mixte ouvert assure la fabrication des repas pour les établissements publics situés sur la Commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux, ainsi que l'accompagnement diététique de ces structures.

Suite au renouvellement des Conseil Municipaux, il convient de désigner les membres au sein du Comité Syndical du RCSP. Le comité syndical est composé de 6 délégués titulaires et 4 délégués suppléants (3 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour chaque entité).

Aussi, Monsieur le Maire, propose à l'assemblée de désigner conformément aux statuts du syndicat 3 membres titulaires et deux membres suppléants pour la commune de St Paul Trois Châteaux à savoir :

Titulaires	Suppléants
Mme Chantal BELEZY	Mme Céline ARANEGA
Mme Catherine SEGUIN	Mme Rita BETRANCOURT
M. Bernard LACOTTE	

L'Assemblée est invitée à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **23 voix POUR et 5 voix CONTRE**,

► **DESIGNE** les membres titulaires et suppléants de la commune au sein du Syndicat Mixte de Restauration Scolaire à savoir :

Titulaires	Suppléants
Mme Chantal BELEZY	Mme Céline ARANEGA
Mme Catherine SEGUIN	Mme Rita BETRANCOURT
M. Bernard LACOTTE	

QUESTION N° 10 - Désignation des administrateurs au sein de la SPL du Tricastin

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération en date du 22 Septembre 2016, la Commune de St Paul Trois Châteaux a décidé d'adhérer à la SPL du Tricastin.

La société a pour objet la conduite et le développement d'actions et d'opérations d'aménagement et de construction, concourant notamment au développement économique et à l'attractivité du Territoire, exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire géographique.

Suite au renouvellement des Conseil Municipaux, il convient de désigner les membres au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de la SPL du Tricastin.

Aussi, Monsieur le Maire, propose à l'assemblée de désigner conformément aux statuts de la SPL 4 membres titulaires à savoir :

- * M. Jean-Michel CATELINOIS
- * M. Guy FAYOLLE
- * M. Alain RIVIERE
- * Mme Véronique HURBIN

L'Assemblée est invitée à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **24 voix POUR et 5 voix CONTRE**,

► **DESIGNE** les membres de la commune au sein de la SPL du Tricastin à savoir :

* M. Jean-Michel CATELINOIS

* M. Guy FAYOLLE

* M. Alain RIVIERE

* Mme Véronique HURBIN

QUESTION N° 11 - Désignation des délégués au sein de la commission spéciale de la conférence intercommunale pour la mutualisation des ALSH « LOISIRS AU VENT » de TULETTE et le « RUBIS CUBE » de SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX et les communes de BOUCHET, CLANSAYES, LA BAUME DE TRANSIT, ROCHEGUDE, SAINT-RESTITUT, SUZE LA ROUSSE ET SOLERIEUX

Rapporteur : M. le Maire

Les communes de Saint Paul Trois Châteaux, Tulette, Bouchet, Clansayes, La Baume de Transit, Rochegude, Saint-Restitut, Suze la Rousse et Solérieux ont décidé de créer une entente intercommunale pour la mutualisation des ALSH « Loisirs au Vent » de Tulette et le « Rubis Cube » de Saint Paul Trois Châteaux.

Suite au renouvellement des Conseil Municipaux, il convient de désigner les membres au sein de la commission spéciale de la conférence intercommunale.

Aussi, Monsieur le Maire, propose à l'assemblée de désigner conformément à la convention de l'entente intercommunale 3 membres titulaires à savoir :

* M. Jean-Michel CATELINOIS

* Mme Georgia BRUN

* Mme Sophie de DIANOUS

L'Assemblée est invitée à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité**,

► **DESIGNE** les membres de la commune au sein de la commission spéciale de la conférence intercommunale pour la mutualisation des ALSH « Loisirs au Vent » de Tulette et le « Rubis Cube » de Saint Paul Trois Châteaux à savoir :

* M. Jean-Michel CATELINOIS

* Mme Georgia BRUN

* Mme Sophie de DIANOUS

QUESTION N° 12 - Désignation des délégués au sein du Conseil d'Administration de l'EPIC « Saveurs et Patrimoine »

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération en date du 28 Juillet 2016 le Conseil Municipal a approuvé la création d'un établissement public industriel et commercial « Saveurs et Patrimoines » sur le territoire de la Commune de St Paul Trois Châteaux.

Les objectifs généraux de l'EPIC sont :

- * De rendre plus attractif le patrimoine, les commerces, le terroir et les paysages de Saint Paul Trois Châteaux,
- * Améliorer la qualité d'accueil des publics sur la commune dans toutes les structures,
- * Promouvoir les patrimoines de Saint Paul Trois Châteaux
- * Porter des événements d'animation du centre historique
- * Développer l'aspect « site remarquable du goût », Truffière du tricastin » pour en faire un véritable atout du territoire.

Le Conseil d'Administration de l'EPIC comprend 25 membres titulaires et 8 membres suppléants soit :

13 membres titulaires conseillers municipaux

8 représentants titulaires et 8 représentants suppléants, socioprofessionnels représentatifs des professions ou associations intéressées par les missions de l'EPIC sur le territoire communal,

4 membres qualifiés pour leurs compétences dans les domaines d'intervention de l'EPIC.

Suite au renouvellement des Conseil Municipaux, il convient de désigner les membres du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'EPIC.

Aussi, Monsieur le Maire, propose à l'assemblée de désigner conformément aux statuts de l'EPIC 13 membres titulaires à savoir :

- * Mme Jacqueline BESSIERE
- * Mme Céline ARANEGA
- * M. Claude LOVERINI
- * Mme Fabienne LORD
- * M. Bernard LACOTTE
- * Mme Sylvie MORIN
- * Mme Brigitte FORCUIT
- * Mme Rita BETRANCOURT

- * M. Daniel BERNARD
- * Mme Nathalie GLEIZE
- * M. Romain ENTAT
- * Mme Sophie de DIANOUS
- * M. Daniel GONZALEZ

Un appel à candidatures ayant été lancé, les membres du collège des socioprofessionnels représentatifs des professions ou associations intéressées par les missions de l'EPIC sur le territoire communal seront désignés au prochain Conseil Municipal.

L'Assemblée est invitée à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

► **DESIGNE** les membres de la commune au sein du Conseil d'Administration de l'EPIC « Saveurs et Patrimoine » à savoir :

- * Mme Jacqueline BESSIERE
- * Mme Céline ARANEGA
- * M. Claude LOVERINI
- * Mme Fabienne LORD
- * M. Bernard LACOTTE
- * Mme Sylvie MORIN
- * Mme Brigitte FORCUI
- * Mme Rita BETRANCOURT
- * M. Daniel BERNARD
- * Mme Nathalie GLEIZE
- * M. Romain ENTAT
- * Mme Sophie de DIANOUS
- * M. Daniel GONZALEZ

QUESTION N° 13 - Désignation de cinq délégués titulaires au sein du Syndicat Socio- Culturel du Tricastin

Rapporteur : M. le Maire

Le Syndicat Socio Culturel du Tricastin a été créé en 1981 par les communes de Pierrelatte et Saint Paul Trois Châteaux suite à la dissolution du District du Tricastin.

Les missions du SSCT sont :

- * L'enseignement musical au sein du conservatoire à rayonnement intercommunal (CR) et en milieu scolaire,
- * L'enseignement théâtral en milieu scolaire,
- * Jumelage avec le Landkreise Hassberge (Allemagne),
- * L'aide aux associations sportives, culturelles ou sociales reconnues d'intérêt général par les deux communes membres.

Le syndicat est administré par un Comité Syndical composé des 5 délégués par commune.

Suite au renouvellement des Conseil Municipaux, il convient de désigner les membres du Conseil Municipal au sein du Comité Syndical du SSCT.

Aussi, Monsieur le Maire, propose à l'assemblée de désigner conformément aux statuts du syndicat 5 membres à savoir :

- * M. Alain RIVIERE
- * Mme Rita BETRANCOURT
- * M. Daniel BERNARD
- * M. Benoît MAIGRE
- * Mme Véronique HURBIN

L'Assemblée est invitée à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **24 voix POUR et 5 voix CONTRE**,

► **DESIGNE** les membres de la commune au sein du Syndicat Socio Culturel du Tricastin à savoir :

- * M. Alain RIVIERE
- * Mme Rita BETRANCOURT
- * M. Daniel BERNARD
- * M. Benoît MAIGRE
- * Mme Véronique HURBIN

QUESTION N° 14 - Désignation d'un électeur au sein du Syndicat DEPARTEMENTAL de Télévision DE LA DROME

Rapporteur : M. le Maire

La Commune de Saint Paul Trois Châteaux adhère au Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme.

Le syndicat est administré par un Comité Syndical composé de délégués représentant ses membres adhérents par collège :

Collège A : Pour les communes adhérant directement et regroupées dans « un territoire local de télévision »
Collège B : Pour les établissements Publics de coopération intercommunale.

Suite au renouvellement des Conseil Municipaux, il convient de désigner les membres du Conseil Municipal au sein du Comité du Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme.

Aussi, Monsieur le Maire, propose à l'assemblée de désigner conformément aux statuts du syndicat 1 membre pour représenter la commune au sein du syndicat et notamment « du Territoire Local de Télévision de Pierrelatte » à savoir :

- * Mme Chantal BELEZY

L'Assemblée est invitée à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **24 voix POUR et 5 abstentions**,

► **DESIGNE** le membre de la commune au sein du Syndicat Syndicat Départemental de Télévision et notamment « du Territoire Local de Télévision de Pierrelatte » à savoir :

- * Mme Chantal BELEZY

QUESTION N° 15 - Désignation délégués Syndicat d'Irrigation Drômois

Rapporteur : M. le Maire

Le périmètre du Syndicat d'Irrigation Drômois couvre l'ensemble du département de la Drôme. Il peut s'étendre aux communes des départements voisins dans la mesure où il y a mixité de bassins versants. Les communes sont regroupées en territoires en fonction des régions agricoles homogènes, des ressources en eau et des réseaux d'irrigation les alimentant.

Les compétences du territoire sont :

- * Recenser les besoins locaux administratifs et techniques de l'irrigation collective,
- * Proposer les programmes d'investissements annuels,
- * Assurer la relation entre le SID et les usagers locaux
- * Se préoccuper de toutes les questions d'irrigation collective du territoire.

Le syndicat est administré par un Comité Syndical composé de délégués issus des territoires.

Suite au renouvellement des Conseil Municipaux, il convient de désigner les membres du Conseil Municipal au sein du Comité Syndical du SID.

Aussi, Monsieur le Maire, propose à l'assemblée de désigner conformément aux statuts du syndicat 1 membre titulaire et 1 membre suppléant à savoir :

Membre titulaire :

- * Mme Fabienne LORD

Membre suppléant :

- * M. Alain RIVIERE

L'Assemblée est invitée à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **24 voix POUR et 5 abstentions**,

► **DESIGNE** le membre titulaire et le membre suppléant de la commune au sein du Syndicat d'Irrigation Drômois à savoir :

Membre titulaire :

- * Mme Fabienne LORD

Membre suppléant :

- * M. Alain RIVIERE

QUESTION N° 16 - Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du Syndicat d'Énergie SDED

Rapporteur : M. le Maire

La Commune de Saint Paul Trois Châteaux adhère au Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme (SDED)

Le syndicat est administré par un Comité Syndical composé notamment d'un collège comprenant des délégués des communes de plus de 2 000 habitants. La Commune relève du collège dit « B ».

Suite au renouvellement des Conseil Municipaux, il convient de désigner les membres du Conseil Municipal au sein du Comité du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme.

Aussi, Monsieur le Maire, propose à l'assemblée de désigner conformément aux statuts du syndicat 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour représenter la commune au sein du syndicat à savoir :

Membre titulaire :

* M. Claude LOVERINI

Membre suppléant :

* M. Jean-Michel CATELINOIS

L'Assemblée est invitée à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **24 voix POUR et 5 abstentions,**

► **DESIGNE** le membre titulaire et le membre suppléant de la commune au sein du Syndicat d'Energie (SDED) à savoir :

Membre titulaire :

* M. Claude LOVERINI

Membre suppléant :

* M. Jean-Michel CATELINOIS

QUESTION N° 17 - Désignation de cinq élus au sein du conseil d'administration de la Maison de la Truffe et du Tricastin

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du conseil municipal il y a lieu de désigner 5 élus pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Maison de la Truffe et du Tricastin.

Sont proposés:

* M. Guy FAYOLLE

* M. Daniel BERNARD

* Mme Sylvie MORIN

* M. Bernard LACOTTE

* MmeSophie de DIANOUS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **24 voix POUR et 5 abstentions,**

► **DESIGNE** les membres de la commune au sein du Conseil d'Administration de la MTT à savoir :

* M. Guy FAYOLLE

* M. Daniel BERNARD

* Mme Sylvie MORIN

* M. Bernard LACOTTE

* Mme Sophie de DIANOUS

QUESTION N° 18 - Désignation de deux élus au sein du conseil d'administration de la Maison de Retraite « Les Fleuriades »

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du conseil municipal il y a lieu de désigner deux élus pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la **Maison de Retraite « Les Fleuriades »**, le Maire étant Président de droit.

Sont proposés :

- * Mme Catherine SEGUIN
- * M. Michel MARTINAND

L'Assemblée est invitée à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **24 voix POUR et 5 abstentions**,

► **DESIGNE** les membres de la commune au sein du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite « Les Fleuriades » à savoir :

- * Mme Catherine SEGUIN
- * M. Michel MARTINAND

QUESTION N° 19 - Désignation d'un élu au conseil de vie sociale de la Maison de retraite

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du conseil municipal il y a lieu de désigner un élu pour siéger au sein du Conseil de vie sociale de la **Maison de Retraite « Les Fleuriades »**.

Est proposée :

- * Mme Catherine SEGUIN

L'Assemblée est invitée à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **24 voix POUR et 5 abstentions**,

► **DESIGNE** le membre de la commune au sein du Conseil de vie sociale de la Maison de Retraite à savoir :

- * Mme Catherine SEGUIN

QUESTION N° 20 - Désignation de deux élus au sein du conseil d'administration du Collège Jean Perrin

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du conseil municipal il y a lieu de désigner deux élus pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Collège Jean Perrin.

Sont proposés :

Membre titulaire :

* Mme Chantal BELEZY

Membre suppléant :

* Mme Brigitte TERRAS

L'Assemblée est invitée à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **24 voix POUR et 5 abstentions**,

► **DESIGNE** le membre titulaire et le membre suppléant de la commune au sein du Conseil d'administration du Collège Jean Perrin à savoir :

Membre titulaire :

* Mme Chantal BELEZY

Membre suppléant :

* Mme Brigitte TERRAS

QUESTION N° 21 - Désignation de deux élus au sein du conseil d'administration de Solidarité Entraide Tricastine (SET)

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du conseil municipal il y a lieu de désigner deux élus pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Association « Solidarité d'Entraide Tricastine » .

Sont proposés :

* Mme Céline ARANEGA

* Mme Catherine SEGUIN

L'Assemblée est invitée à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **24 voix POUR et 5 abstentions**,

► **DESIGNE** les membres de la commune au sein du Conseil d'administration de Solidarité Entraide Tricastine (SET) à savoir :

* Mme Céline ARANEGA

* Mme Catherine SEGUIN

QUESTION N° 22 - Désignation d'un élu au sein du conseil d'administration d'ANCRE

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du conseil municipal il y a lieu de désigner un élu pour siéger au sein du Conseil d'Administration de ANCRE « **Association Novatrice Contre le Chômage pour la Réinsertion et l'Emploi** » .

Est proposée :

* Mme Brigitte TERRAS

L'Assemblée est invitée à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **24 voix POUR et 5 abstentions,**

► **DESIGNE** le membre de la commune au sein du Conseil d'Administration de ANCRE « Association Novatrice Contre le Chômage pour la Réinsertion et l'Emploi » à savoir :

* Mme Brigitte TERRAS

QUESTION N° 23 - Désignation de deux élus au sein du Groupement d'Entraide du Personnel Municipal

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du conseil municipal il y a lieu de désigner deux élus pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Groupement d'Entraide pour le Personnel Municipal .

Sont proposés :

* Mme Jacqueline BESSIERE

* M. Daniel ROLLET

L'Assemblée est invitée à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **24 voix POUR et 5 abstentions,**

► **DESIGNE** les membres de la commune au sein du Conseil d'Administration du Groupement d'Entraide pour le Personnel Municipal à savoir :

* Mme Jacqueline BESSIERE

* M. Daniel ROLLET

QUESTION N° 24 - Désignation d'un élu au sein du CNAS

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du conseil municipal il y a lieu de désigner un élu pour siéger au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS) .

Est proposé :

* M. Daniel ROLLET

L'Assemblée est invitée à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **24 voix POUR et 5 abstentions**,

► **DESIGNE** le membre de la commune au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS) à savoir :

* M. Daniel ROLLET

QUESTION N° 25 - Désignation de cinq élus titulaires et cinq élus suppléants au sein du Comité Technique commun du personnel de la Commune et du CCAS

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du conseil municipal il y a lieu de désigner 5 élus titulaires et 5 élus suppléants pour siéger au sein du Comité Technique commun à la commune et au CCAS (CT) .

Sont proposés:

Membres titulaires	Membres suppléants
Mme Jacqueline BESSIERE	M. Guy FAYOLLE
M. Daniel ROLLET	Mme Rita BETRANCOURT
Mme Brigitte TERRAS	Mme Chantal BELEZY
M. Bernard LACOTTE	Mme Sylvie MORIN
M. Benjamin VALLA	M. Alain RIVIERE

L'Assemblée est invitée à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **24 voix POUR et 5 abstentions**,

► **DESIGNE** les membres de la commune au sein du Comité Technique commun à la commune et au CCAS (CT) à savoir :

Membres titulaires	Membres suppléants
Mme Jacqueline BESSIERE	M. Guy FAYOLLE
M. Daniel ROLLET	Mme Rita BETRANCOURT
Mme Brigitte TERRAS	Mme Chantal BELEZY
M. Bernard LACOTTE	Mme Sylvie MORIN
M. Benjamin VALLA	M. Alain RIVIERE

QUESTION N° 26 - Désignation des élus du CHSCT

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du conseil municipal il y a lieu de désigner 5 élus titulaires et 5 élus suppléants pour siéger au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail (CHSCT) .

Sont proposés:

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Guy FAYOLLE	Mme Catherine SEGUIN
Mme Jacqueline BESSIERE	Mme Rita BETRANCOURT
M. Daniel ROLLET	Mme Chantal BELEZY
M. Bernard LACOTTE	Mme Sylvie MORIN
M. Benoît MAIGRE	M. Alain RIVIERE

L'Assemblée est invitée à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **24 voix POUR et 5 abstentions**,

► **DESIGNE** les membres de la commune au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail (CHSCT) à savoir :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Guy FAYOLLE	Mme Catherine SEGUIN
Mme Jacqueline BESSIERE	Mme Rita BETRANCOURT
M. Daniel ROLLET	Mme Chantal BELEZY
M. Bernard LACOTTE	Mme Sylvie MORIN
M. Benoît MAIGRE	M. Alain RIVIERE

QUESTION N° 27 - Désignation de deux élus au sein du Foyer DES GRANDS PINS

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du conseil municipal il y a lieu de désigner 1 élu titulaire et 1 élu suppléant pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Foyer des Grands Pins .

Sont proposées:

Membre titulaire :

- Mme Chantal BELEZY

Membre suppléant :

- Mme Nathalie GLEIZE

L'Assemblée est invitée à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **24 voix POUR et 5 abstentions,**

► **DESIGNE** les membres de la commune au sein du Conseil d'Administration du Foyer des Grands Pins à savoir :

Membre titulaire :

- Mme Chantal BELEZY

Membre suppléant :

- Mme Nathalie GLEIZE

QUESTION N° 28 - Désignation d'un élu au sein de la Société Drômoise de l'Habitat

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du conseil municipal il y a lieu de désigner 1 élu pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de la Société Drômoise de l'Habitat.

Est proposée:

- Mme Catherine SEGUIN

L'Assemblée est invitée à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **24 voix POUR et 5 abstentions,**

► **DESIGNE** les membres de la commune au sein de l'Assemblée Générale de la Société Drômoise de l'Habitat à savoir :

- Mme Catherine SEGUIN

QUESTION N° 29 - Désignation d'un élu au sein de la Commission LOCALE d'Information auprès des Grands Equipements Energétiques du Tricastin (CLIGEET)

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du conseil municipal il y a lieu de désigner 1 élu titulaire et 1 élu suppléant pour siéger au sein de la Commission Locale d'Information auprès des Grands Equipements Energétiques du Tricastin (CLIGEET).

Sont proposés:

Membre titulaire :

- M. Claude LOVERINI

Membre suppléant

- M. Jean-Michel CATELINOIS

L'Assemblée est invitée à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **24 voix POUR et 5 abstentions,**

► **DESIGNE** les membres de la commune au sein de la Commission Locale d'Information auprès des Grands Equipements Energétiques du Tricastin (CLIGEET) à savoir :

Membre titulaire :

- M. Claude LOVERINI

Membre suppléant

- M. Jean-Michel CATELINOIS

QUESTION N° 30 - Désignation d'un élu au sein de la Fédération des Œuvres Laïques (FOL)

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du conseil municipal il y a lieu de désigner 1 élu pour siéger au sein de la Fédération des Œuvres Laïques (FOL).

Est proposée:

- Mme Chantal BELEZY

L'Assemblée est invitée à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **24 voix POUR et 5 abstentions,**

► **DESIGNE** le membre de la commune au sein de la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) à savoir :

- Mme Chantal BELEZY

QUESTION N° 31 - Désignation d'un élu titulaire et d'un élu suppléant au sein de l'Association Nationale des Elus du vin

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du conseil municipal il y a lieu de désigner 1 élu titulaire et 1 élu suppléant pour siéger au sein de l'Association Nationale des Elus du Vin.

Sont proposés:

Membre titulaire :

- M. Jean-Michel CATELINOIS

Membre suppléant :

- M. Guy FAYOLLE

L'Assemblée est invitée à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **24 voix POUR et 5 abstentions,**

► **DESIGNE** les membres de la commune au sein de l'Association Nationale des Elus du Vin à savoir :

Membre titulaire :

- M. Jean-Michel CATELINOIS

Membre suppléant :

- M. Guy FAYOLLE

QUESTION N° 32 - Désignation délégués MOSAIC

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du conseil municipal il y a lieu de désigner 4 élus pour siéger au sein du Conseil d'Administration de MOSAIC, le Maire étant Président de droit.

Sont proposés:

* Mme Georgia BRUN

* M. Daniel BERNARD

* M. Benoît MAIGRE

* M. Guillaume DEPIERRE

L'Assemblée est invitée à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **24 voix POUR et 5 abstentions,**

► **DESIGNE** les membres de la commune au sein du Conseil d'Administration de MOSAIC, le Maire étant Président de droit à savoir :

* Mme Georgia BRUN

* M. Daniel BERNARD

* M. Benoît MAIGRE

* M. Guillaume DEPIERRE

QUESTION N° 33 - Désignation de quatre élus au sein du Conseil d'Administration de l'association « Site remarquable du Goût »

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune dispose de quatre sièges au sein du Conseil d'Administration de l'Association « Site remarquable du goût » au titre de membre institutionnel ; la Présidence étant partagée entre le Maire de la Ville et un Trufficulteur.

Aussi, suite au renouvellement du conseil municipal il y a lieu de désigner 3 élus pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'association, le Maire étant Président de droit et co-président

Sont proposés:

- * Mme Jacqueline BESSIERE
- * M. Claude LOVERINI
- * M. Daniel BERNARD

L'Assemblée est invitée à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **24 voix POUR et 5 abstentions**,

► **DESIGNE** les membres de la commune au sein Conseil d'Administration de l'association « Site Remarquable du Goût », le Maire étant Président de droit et co-président à savoir :

- * Mme Jacqueline BESSIERE
- * M. Claude LOVERINI
- * M. Daniel BERNARD

FINANCES

QUESTION N° 34 - Remise gracieuse totale de la dette

Rapporteur : M. le Maire

VU :

- * le bail commercial au profit de la Poste du 1er janvier 2005,
- * la décision du 2 décembre 2013 annonçant la reconduction tacite du bail commercial au 1^{er} janvier 2014
- * la délibération (30) de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2017 portant sur la construction d'un nouveau bureau de Poste – protocole d'accord
- * la dénonciation du bail par le preneur le 25 juin 2019 pour le 1^{er} juillet 2019 et une restitution des locaux le 31 décembre 2019,
- * la convention d'occupation du domaine public à compter du 1^{er} septembre 2019 pour de nouveaux locaux,

CONSIDERANT :

* que le débiteur d'une créance locale régulièrement mise à sa charge peut présenter à la collectivité une demande de remise gracieuse en invoquant tout motif plaidant en sa faveur (situation de ressources, charges de famille...). Il appartient alors à l'assemblée délibérante de la collectivité, en raison de sa compétence budgétaire, de se prononcer sur cette demande qu'elle peut rejeter ou admettre dans sa totalité ou partiellement.

La remise de dette totale ou partielle fait disparaître le lien de droit existant entre la collectivité et son débiteur en éteignant la créance.

* que les locaux occupés par la Poste rue de l'église n'étaient plus adaptés à la mission de service public,
* la nécessité pour la Poste d'engager des travaux destinés à aménager ces locaux pour mieux répondre aux clients et usagers

* la construction et la livraison d'un nouveau bureau de Poste pour une relocalisation de la Poste place Chausy,

Afin d'éviter le portage par la Poste d'un double loyer lié à l'ouverture de la nouvelle Poste, avant le terme du bail portant sur l'ancien local sis rue de l'église, il est proposé à l'assemblée une remise gracieuse totale de la dette au profit de la Poste des titres N°894, N°1007, N°1092 et N°1184 de l'exercice 2019 d'un montant de 1 123,36 € chacun soit un montant total de 4493.44 € correspondants aux loyers du 01/09 au 31/12/2019.

L'Assemblée est invitée à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **24 voix POUR et 5 voix CONTRE**,

► **ACCORDE** une remise gracieuse totale de la dette au profit de la Poste des titres N°894, N°1007, N°1092 et N°1184 de l'exercice 2019 d'un montant de 1 123,36 € chacun soit un montant total de 4493.44 € correspondants aux loyers du 01/09 au 31/12/2019.

QUESTION N° 35 - Remise gracieuse totale de la dette

Rapporteur : M. le Maire

CONSIDERANT :

* que le débiteur d'une créance locale régulièrement mise à sa charge peut présenter à la collectivité une demande de remise gracieuse en invoquant tout motif plaidant en sa faveur (situation de ressources, charges de famille...). Il appartient alors à l'assemblée délibérante de la collectivité, en raison de sa compétence budgétaire, de se prononcer sur cette demande qu'elle peut rejeter ou admettre dans sa totalité ou partiellement.

La remise de dette totale ou partielle fait disparaître le lien de droit existant entre la collectivité et son débiteur en éteignant la créance.

* que des commerçants ont exprimé des difficultés de trésorerie liées à la crise sanitaire COVID 19,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée une remise gracieuse totale de la dette, correspondant aux loyers et charges locatives y compris la refacturation des charges de la TEOM au profit des commerces fermés pendant la période de crise sanitaire, locataires d'un local propriété de la commune, tels que présentés dans le tableau ci-dessous.

En ce qui concerne la « TRICASTINA », le centre 2003 étant fermé en raison de la crise sanitaire et ce jusqu'à fin Août, une remise gracieuse est proposée pour les loyers de Juillet et Août.

ENTREPRISES / COMMERCE / DIVERS	ADRESSE	PERIODE CONCERNE	TYPE	MONTANT	N° DE BORDEREAU / N° TITRE
ABALONE	6 Rue des Ecoles	MARS 2020	Loyer	637,11 €	25 / 191
		AVRIL 2020	Loyer	637,11 €	66 / 435
		MAI 2020	Loyer	637,11 €	67 / 448
		1ER SEM 2020	TEOM	67,34 €	74 / 518
COULEUR CAFE	2 Cours de Barry	MARS 2020	Loyer	271,99 €	25 / 181
		AVRIL 2020	Loyer	271,99 €	66 / 430
		MAI 2020	Loyer	271,99 €	67 / 443
GRAIN DE BEAUTE	25 Rue des Ecoles	MARS 2020	Loyer	218,04 €	25 / 199
		AVRIL 2020	Loyer	218,04 €	66 / 440
		MAI 2020	Loyer	218,04 €	67 / 453
FLORIANNE BOUTIQUE	1 Grand' Rue	MARS 2020	Loyer	164,96 €	25 / 184
		AVRIL 2020	Loyer	164,96 €	66 / 432
		MAI 2020	Loyer	164,96 €	67 / 445
		1ER SEM 2020	TEOM	19,74 €	74 / 522
LE GAMBARA	6 Place de la Libération	MARS 2020	Loyer	154,11 €	25 / 182
		AVRIL 2020	Loyer	154,11 €	66 / 431
		MAI 2020	Loyer	154,11 €	67 / 444
LA TRICASTINA	SAINT PAUL 2003	MARS 2020	Loyer	716,96 €	25 / 194
		AVRIL 2020	Loyer	651,77 €	68 / 456
		MAI 2020	Loyer	539,15 €	68 / 456
		JUIN 2020	Loyer	539,15 €	74 / 525
		JUILLET 2020	Loyer	539,15 €	84 / 563
		AOUT 2020	Loyer	539,15 €	85 / 564
		1ER SEM 2020	TEOM	6,42 €	74 / 525

ENTREPRISES / COMMERCE / DIVERS	ADRESSE	PERIODE CONCERNE	TYPE	MONTANT	N° DE BORDEREAU / N° TITRE
AMANDE BLEU	3 Bis Grande Rue	MARS 2020	Loyer	172,37 €	34 / 254
		AVRIL 2020	Loyer	235,05 €	66 / 441
		MAI 2020	Loyer	235,05 €	67 / 454
QUE PASA	2 Rue des Ecoles	MARS 2020	Loyer	533,29 €	25 / 193
		AVRIL 2020	Loyer	533,29 €	66 / 437
		MAI 2020	Loyer	533,29 €	67 / 450
BAMBOU	4 Rue des Ecoles	MARS 2020	Loyer	248,53 €	25 / 192
		AVRIL 2020	Loyer	248,53 €	66 / 436
		MAI 2020	Loyer	248,53 €	67 / 449
		1ER SEM 2020	TEOM	39,53 €	77 / 550
BAMBOU	9 Rue des Ecoles	MARS 2020	Loyer	222,55 €	25 / 192
		AVRIL 2020	Loyer	222,55 €	66 / 436
		MAI 2020	Loyer	222,55 €	67 / 449
		1ER SEM 2020	TEOM	20,35 €	77 / 550
PREFERENTIEL COIFFURE	8 Rue des Ecoles	MARS 2020	Loyer	420,22 €	25 / 200
		AVRIL 2020	Loyer	420,22 €	66 / 442
		MAI 2020	Loyer	420,22 €	67 / 455
		1ER SEM 2020	TEOM	46,76 €	74 / 532
VICENZO	5 Rue des Ecoles	MARS 2020	Loyer	150,00 €	25 / 198
		AVRIL 2020	Loyer	150,00 €	66 / 439
		MAI 2020	Loyer	150,00 €	67 / 452
		1ER SEM 2020	TEOM	0,50 €	74 / 535
OSTEOPATHIE D.O.	23 Bis Rue des Ecoles	MARS 2020	Loyer	406,63 €	25 / 196
		AVRIL 2020	Loyer	406,63 €	66 / 438
		MAI 2020	Loyer	406,63 €	67 / 451
		1ER SEM 2020	TEOM	44,62 €	74 / 527
J2M IMMOBILIER	19 Rue des Ecoles	MARS 2020	Loyer	179,93 €	25 / 190
		AVRIL 2020	Loyer	179,93 €	66 / 434
		MAI 2020	Loyer	179,93 €	67 / 447
SARL LA LIBERATION	25 Place de la Libération	MARS 2020	Loyer	1 622,90 €	25 / 189
		AVRIL 2020	Loyer	1 622,90 €	66 / 433
		MAI 2020	Loyer	1 622,90 €	67 / 446
		1ER SEM 2020	TEOM	113,33 €	74 / 533
TOTAL DES EXONERATIONS				20 217,17 €	

L'Assemblée est invitée à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**unanimité**,

► **ACCORDE** une remise gracieuse totale de la dette, correspondant aux loyers et charges locatives y compris la refacturation des charges de la TEOM au profit des commerces fermés pendant la période de crise sanitaire, locataires d'un local propriété de la commune, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

INFORMATIONS

Recensement des décisions prises par délégation

NUMERO	OBJET	TITULAIRE	MONTANT	DATE DE L'ACTE
DC2020-14	Avenant n° 1 au marché "Démolition d'un bâtiment en péril imminent - Place de l'Esplan" (objet : fusion de l'entreprise SAS FERRAND TP avec la Société LOREILLE TP)	SARL FERRAND TP ET FERRAND-LOREILLE TP	Aucune incidence financière	27/01/2020
DC2020-19	Mise à disposition du stade de Bi-Cross	Association BMX SP3C	Gratuit	10/02/2020
DC2020-20	Avenant n° 4 au marché "Entretien et maintenance des installations de chauffage, de climatisation, de VMC et d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux" (objet : modification du montant annuel de la redevance du Centre Tennistique)	E2S	-38,40 € TTC	13/02/2020
DC2020-21	Mise à disposition d'un bâtiment communal à l'Imprimerie	Association Les Restaurants du Cœur	Gratuit	20/02/2020
DC2020-22	Autorisation ester en justice - Affaire EARL Domaine de la Robine	Avocat : Maitre Mathilde VERVINCK		21/02/2020
DC2020-23	Avenant n° 2 au marché "Démolition d'un bâtiment en péril imminent - place de l'esplan" (Objet : Prolongation délai d'exécution)	SARL FERRAND TP ET FERRAND-LOREILLE TP	Aucune incidence financière	25/02/2020
DC2020-24	Signature d'un bail précaire - local commercial 3 Bis Grande Rue (commerce de confiseries)	Mme Christine MAILLET	Loyer Mensuel : 235,05 €	25/02/2020
DC2020-25	Signature d'un avenant n° 4 au bail précaire - St Paul 2003 (Objet : prolongation location)	LA TRICASTIN	Loyer mensuel : 450 €	25/02/2020
DC2020-26	Mise à disposition de la Maison du Marin, Salle Eric Tabarly	Amicale des Anciens Marins des Portes de Provence	Gratuit	02/03/2020
DC2020-27	Acceptation indemnisation sinistres par l'assurance (sinistre chemin de Châtillon choc candélabre)	BALCIA	750,00	04/03/2020
DC2020-30	Mise à disposition dun local communal sis Rue du Serre Blanc	Anciens Combattants - FNACA - Médailleurs Militaires	Gratuit	09/03/2020
DC2020-31	Attribution du marché "Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement à la mise en œuvre del'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP)	NL PRESTATIONS	7 862,40 €	10/03/2020
DC2020-32	Mise à disposition du gymnase Plein Soleil	Association "KRAV MAGA TRICASTIN"	Gratuit	10/03/2020
DC2020-34	Acceptation indemnisation sinistres par l'assurance (inondation piscine d'été le 09/08/18)	Assurance BALCIA	41 753,50 €	31/03/2020
DC2020-35	Avenant n° 2 au marché "Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de St Paul Trois Châteaux (objet : animation de réunions supplémentaires)	Société B.E.A.U.R.	3 456,0 € TTC	02/04/2020
DC2020-36	Avenant n° 5 au marché "Enretien et maintenance des installations d'éclairge public" (objet : ajuster un prix nouveau au BPU)	RAMPA ENERGIES	Aucune incidence financière	02/04/2020
DC2020-37	Mission d'assistance juridique - Affaire EURL Domaine de la Robine	FIDAL	1 600 € HT/jour	03/04/2020
DC2020-38	Avenant n° 1 au marché "Vérification périodique des équipements, installations et véhicules - Lot n° 1 : Contrôle périodique des installations électriques" (objet : modification des caractéristiques relatives à la présentation des demandes de paiement)	BUREAU VERITAS EXPLOITATION	Aucune incidence financière	06/04/2020
DC2020-39	Avenant n° 1 au marché "Missions de contrôle technique, de coordination de sécurité et de protection de la santé (S.P.S.), d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (O.P.C.) et études géotechniques pour la construction du centre aquatique - Lot n° 4 : Etudes Géotechniques" (Objet : acter le rachat des droits de vote et du capital social de la société IMSRN par la société GINGER CEBTP, qui devient le titulaire du marché)	IMSRN et GINGER BTP	Aucune incidence financière	06/04/2020
DC2020-40	Avenant n° 2 au marché "Restauration des peintures murales de l'ancienne cathédrale Notre Dame été Saint Paul" (Objet : Prolongation des délais d'exécution des travaux à la demande du maître d'ouvrage)	SARL ATELIER JOUVE MALFATTO	Aucune incidence financière	08/04/2020
DC2020-42	Avenant n°1 au bail de sous location au profit de l'Etat (objet : révision du loyer annuel)	GENDARMERIE NATIONALE	Loyer annuel : 530 475 euros	07/05/2020
DC2020-43	Attribution du marché "Mission d'assistance et de conseil en assurance"	SARL ACE CONSULTANTS	16 980,00 € TTC	14/05/2020
DC2020-44	Autorisation d'ester en justice - Affaire n° 2001105 - SMG 26 (référé aux fins de contestation de validité d'un contrat)	Maitres Laurent FROLICH - Justine DEUBEL	Aucune incidence financière	18/05/2020